

# **Programme Daphné II 2004-2008: action contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes**

2003/0025(COD) - 10/07/2003

La commission a adopté le rapport de Mme Lissy GRÖNER (PSE, D) modifiant la proposition en 1ère lecture de la procédure de codécision. La commission veut notamment augmenter l'enveloppe financière du programme pour qu'elle passe de 41 millions d'euros pour la période 2004-2008 (comme le propose la Commission européenne) à 50 millions d'euros. L'amendement précise aussi que les crédits d'engagements programmés au-delà de 2006 doivent faire l'objet d'un accord de l'autorité budgétaire sur les perspectives financières après 2006. Par ailleurs, les députés soulignent la nécessité d'assurer la cohérence et la complémentarité globales avec d'autres politiques et instruments communautaires, éventuellement en établissant des liens avec d'autres programmes communautaires. Ils ajoutent que le programme devrait être ouvert à la participation d'autres pays avec lesquels l'UE a conclu des accords de partenariat et de coopération, tels que les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, les pays ACP ainsi que les pays du bassin méditerranéen. D'autres amendements visent à ce que les mesures suivantes soient incluses dans le programme : - actions visant des femmes et des enfants amenés dans les États membres par la traite des êtres humains; - programmes en vue de l'étude de la situation des enfants des rues dans les grandes villes; - le développement des filtres interdisant la diffusion sur Internet de matériel pédophile; - l'établissement, en liaison avec Interpol et Europol, d'une base de données européenne sur les personnes disparues; - l'organisation d'une Année européenne contre la violence.